



Valence, le 26 janvier 2024

Affaire suivie par : Lcl Benoit MAURIN
Service : GFS

NOTE D'INFORMATION GFS N° 2024 / 01

OBJET : Formation « enregistrement et télétransmission ECG »

La loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite « loi MATRAS », complétée par le décret 2022-621 du 22 avril 2022 relatif aux actes des soins d'urgence, introduit des actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompier. La note de service 2023-23 et la note d'information opérationnelle 2023-09, signées du médecin-chef, précisent la déclinaison, au sein du SDIS26, de la mise en œuvre des enregistrements et télétransmissions des ECG, ainsi que la répartition des appareils.

Conformément à ces notes, la formation est accessible à tous les sapeurs-pompier (même ceux affectés dans un CIS non doté d'appareil), se déroulera en lieu et place d'une séquence de FMPA ARL, ou d'une manœuvre de la garde casernée, durera 1h30 et sera encadrée obligatoirement par un infirmier ou médecin de la sous-direction santé accompagné d'un FPS à jour de recyclage du premier trimestre 2024 (si l'infirmier est FPS à jour de recyclage il peut encadrer seul).

Cette compétence nouvelle doit être inscrite dans le livret individuel de formation des agents, ce qui nécessite le respect de la procédure suivante :

- Information, si possible, des groupements territoriaux de la planification des sessions prévues,
- Réalisation de la formation, avec un encadrement conforme,
- Transmission Gpt territorial, copie au SSSM, de la fiche d'émargement (en pièce jointe) visée par l'infirmier-formateur pour création de la session de formation, validation du bloc de compétence qui s'inscrit dans le LIF des participants et indemnisation (ne pas remplir de séquence ARL dans WEB@CT).

Vous pouvez compter sur les groupements territoriaux, le GFS et la sous-direction santé pour vous accompagner dans cet élargissement des compétences des sapeurs-pompier

Le chef du groupement formation sport

Lieutenant-colonel Benoit MAURIN

Destinataires : Tous chefs de groupement, tous chefs de CIS

Création de la session pour les SPP :

The screenshot shows the software interface for creating a session for SPP. The main window displays a tree view of stages for 2024, including 'UV professionnelle'. A dialog box 'Ajout d'un stage' is open, with 'UV professionnelle' selected in the 'Type de stage' dropdown. The 'Sélection d'une U.V. SPP' dialog is also open, showing a tree view of units of value, with 'EQSP7.6 Enregistrement et transmission d'électrocardiogramme' highlighted.

Création de session pour les SPV :

The screenshot shows the software interface for creating a session for SPV. The main window displays a tree view of stages for 2024, including 'UV volontaire'. A dialog box 'Ajout d'un stage' is open, with 'UV volontaire' selected in the 'Type de stage' dropdown. The 'Sélection d'une U.V. SPV' dialog is also open, showing a tree view of units of value, with '2019-EQUIPIER SPV 50 SUAP' highlighted.



SOUS DIRECTION SANTÉ

FORMATION À LA RÉALISATION ET À LA TÉLÉTRANSMISSION D'ECG

Feuille d'émargement à retourner visée, par l'ISP de la session (durée 1h30), au groupement territorial du CIS concerné (pour saisie Livret Individuel de Formation et indemnisation)

Lieu de formation :

NOM et Prénom stagiaire	Grade	CIS d'affectation principale	Date	Heure de début	Heure de fin

Visa ISP (seul si également Formateur Premiers Secours à jour de FC) :

NOM Prénom :

Grade :

Signature :

+ Visa Formateur Premiers Secours à jour de FC (si l'ISP n'est pas Formateur Premiers Secours) :

NOM Prénom :

Grade :

Signature :